

REGLEMENT DU HACKATHON DE L'INNOVATION RESPONSABLE

Article 1 : Organisation du Hackathon de l'Innovation Responsable

Dans sa démarche d'ouverture au monde professionnel, le Bureau National des Élèves Ingénieurs (ci-après dénommé « BNEI »), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de police de Paris le 28 mars 2003, sous le numéro 20030019, dont le siège est situé au 7 rue Lamennais, 75008, Paris, organise un concours « Hackathon de l'innovation Responsable » (ci-après dénommé « hackathon ») du 11/03/2021 au 12/03/2021 pour donner une opportunité aux élèves ingénieurs et à tous les étudiants qui le souhaitent d'acquérir de l'expérience dans l'innovation responsable par le biais de problématiques venant directement d'entreprises sélectionnées pour leurs compétences dans leurs domaines.

Ce hackathon est coorganisé en partenariat avec Syntec-Ingénierie.

Ce hackathon est organisé avec l'assistance d'entreprises (ci-après dénommées « entreprises participantes ») dont la liste et les modalités de participation sont définies à l'article 2.

Article 2 : Entreprises participantes

Syntec-Ingénierie choisit 4 entreprises parmi ses adhérents (ci-après dénommées « entreprises participantes »).

La liste des entreprises participantes est disponible sur le site Internet du hackathon dont l'URL est la suivante : « <https://hackathon-ir.bnei.fr/> ».

Les entreprises participantes ont pour rôle de formuler une problématique en lien avec l'Innovation Responsable. Elles proposeront 2 coaches afin d'expliquer la problématique donnée et ses enjeux. Les entreprises participantes participeront également à l'évaluation des projets conformément aux articles 7, 8 et 9.

Article 3 : Conditions de participation

Ce hackathon est ouvert à toute personne physique, étudiant dans l'enseignement supérieur et disposant d'un accès à Internet ainsi que d'un numéro de téléphone, et une adresse électronique valide.

Le seul fait de participer à ce hackathon implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 4 : Modalités de participation

Ce hackathon se déroule via Internet.

L'inscription à ce hackathon se fait uniquement par le site Internet mis en place pour l'événement dont l'URL est la suivante : « <https://hackathon-ir.bnei.fr/> ». La personne doit remplir le formulaire d'inscription qui y est mis à la disposition des participants.

Il n'est autorisé qu'une seule inscription par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique, même numéro de téléphone – pour le Hackathon de l'Innovation Responsable édition 2021.

Le hackathon se déroule à l'aide des plateformes Discord et Zoom, en aucun cas les sociétés liées à ces plateformes ne seront tenues responsable en cas de litige. Celles-ci ne sont ni organisatrices ni partenaires de l'événement. Les données personnelles collectées lors du hackathon sont destinées au BNEI, qui est l'organisateur, conformément aux articles 1 et 12 du présent règlement.

En remplissant ce formulaire, les participants garantissent sur l'honneur leur présence lors du hackathon, et ce, pendant toute la durée de l'événement définie à l'article 5.

Seules les 48 premières personnes régulièrement inscrites durant la période d'inscription définie à l'article 6 pourront participer à ce hackathon.

Article 5 : Organisation du hackathon

Le hackathon se déroulera pendant 24h, du jeudi 11 mars 2021 17h00 au vendredi 12 mars 2021 17h00 - heure de Paris.

Chaque équipe constituée par le BNEI, d'un maximum de 4 personnes, devra répondre à la problématique qui lui aura été assignée par le BNEI. Autant que faire se peut, les équipes seront composées et réparties de manière équitable sur les problématiques données par les entreprises participantes. Pendant les jours suivant la divulgation de la composition des équipes, les participants pourront échanger sur les premiers principes d'organisation afin de pallier les difficultés éventuelles et de faciliter le déroulement du hackathon.

Le hackathon s'organisera suivant le calendrier défini à l'article 6.

Les coaches, mis à disposition des participants par les entreprises participantes, seront disponibles sur les horaires suivants : le jeudi 11 mars 2021 de 17h00 à 19h00 et le vendredi 12 mars 2021 de 9h00 à 11h00. Ils répondront dès que possible aux sollicitations des participants. S'ils le souhaitent, ils pourront se rendre disponibles sur

une amplitude plus grande en veillant à respecter un principe d'équité vis-à-vis des équipes coachées.

Article 6 : Calendrier

La période d'inscription du présent hackathon se déroule entre le mardi 9 février 2021 et le mercredi 3 mars 2021.

Un mail sera envoyé aux participants le jeudi 4 mars les invitant à se connecter sur le serveur Discord.

Les participants auront connaissance de leurs équipes à partir du lundi 08 mars 2021.

Le hackathon se déroulera comme suit :

	Heure	Action	Lieu
Préparation	4 au 6 mars	1 ^{re} connexion au discord – Test pour tout le monde.	Discord « Hackathon – BNEI »
	8 au 11 mars	Échanges sur les premiers principes d'organisation avec son équipe	Discord « Hackathon – BNEI »
	Jeudi 11 mars 2021		
	17h	Problématiques des entreprises disponibles sur le site web.	Site web
Hackathon	17h	Présentation du hackathon sur Discord, mot d'ouverture.	Discord - Salon général
	17h10* – 17h30*	Brief des problématiques d'entreprise par les coaches dans les salons dédiés.	Discord – Salon Thème x
	17h30* – 19h*	Idéation du projet, prise de rendez-vous avec les coaches des entreprises.	Discord – Salon équipe
	19h* – 9h*	Travail en autonomie avec le doc « méthodologie hackathon »	Discord – Salon équipe
	Vendredi 12 mars 2021		
	9h* – 11h*	Oraux intermédiaires avec les coaches des entreprises	Discord – Salon équipe
	14h*	Attention ! livrables à rendre pour 16h55 !	Discord – Salon équipe
	17h	Livrables déposés.	
Conférence	17h* – 17h25*	Conférence sur l'entrepreneuriat	Zoom
		Prise en main des livrables pour les différents jurys	Salles Zoom jury
Pitches	17h25* – 18h10*	Pitches sujet 1 - 17h25* à 17h33*	Zoom
		Pitches sujet 2 - 17h33* à 17h41*	
		Pitches sujet 3 – 17h49* à 17h57*	
		Pitches sujet 4 – 17h57* à 18h05*	
Table ronde	18h10* – 19h10*	Table-Ronde : L'entrepreneuriat étudiant au cœur de l'innovation responsable.	Zoom

-		Délibération des différents jurys	Salles Zoom jury
Résultats	19h10* – 20h*	Annonce des résultats	Zoom

Les horaires marqués avec un « * », sont donnés à titre indicatif uniquement et sont susceptibles d'évoluer.

Article 7 : Modalités d'évaluation des participants

Chaque équipe devra rendre un document au format PDF (ci-après dénommé « rapport ») avant le vendredi 12 mars 2021, 16h55 - heure de Paris. Les modalités de remise du rapport seront communiquées à chaque équipe durant l'événement. Dans le cas où celles-ci n'auraient été reçues ou comprises, les participants s'engagent à contacter les membres du BNEI, organisateurs de l'événement, en échange de quoi ceux-ci s'engagent à revenir vers les participants dans les plus brefs délais.

La rédaction de ce rapport est laissée à la libre appréciation des participants et doit comprendre un maximum de 10 pages. Des annexes peuvent cependant être ajoutées pour étayer le contenu du rapport.

Il est toutefois conseillé de suivre le format suivant :

- Page 1 : Page de garde ;
- Page 2 : Présentation de l'équipe ;
- Pages 3 à 10 : Présentation détaillée du projet.

Lors de la présentation détaillée du projet, il est recommandé d'aborder les différents points suivants :

- Problématique / Naissance de l'idée ;
- Viabilité technique du projet ;
- Viabilité économique du projet ;
- Le déroulé temporel du projet.

En plus du rapport présentant le projet, chaque équipe sera évaluée par le jury défini à l'article 9 sur un pitch qu'elle produira. Les horaires de passages de chaque équipe sont donnés, à titre indicatif uniquement, à l'article 6.

Ce pitch sera évalué par les critères présents à l'article 8.

Ce pitch aura une durée maximale fixée de 1 minute et 30 secondes.

Article 8 : Critères de notation

Chaque équipe sera évaluée par un jury en se basant sur les critères suivants :

Rapport
Organisation du livrable
Respect du règlement
Impact environnemental du projet
Faisabilité et viabilité du projet
Pitch
Respect du temps
Qualité et Clarté

Article 9 : Jury

Chaque entreprise participante rédige une problématique qui sera communiquée sur le site web de l'événement conformément à l'article 6. Autant de jurys que de problématiques seront alors constitués pour évaluer celles-ci.

Chaque jury est composé de trois à quatre personnes pouvant comprendre :

- Une personne de Syntec-Ingénierie ;
- Une personne de l'entreprise qui apporte la problématique ;
- Une personne sélectionnée par le BNEI pour ses compétences en entrepreneuriat/intrapreneuriat ;
- Une personne sélectionnée par le BNEI pour ses compétences en développement durable.

Article 10 : Résultat et Prix

L'équipe qui répondra le mieux selon le jury à la problématique donnée sera désignée comme « Vainqueur du Hackathon de l'Innovation Responsable 2021 ».

Une équipe sera déclarée vainqueur pour chacune des quatre problématiques.

Le BNEI et l'entreprise participante associée à la problématique communiqueront sur leurs réseaux à propos des problématiques, des projets et des équipes nommées « Vainqueur du Hackathon de l'Innovation Responsable 2021 », et ce, sans contrepartie quelconque (financière ou en dotation).

Le BNEI et l'entreprise participante associée à la problématique pourront également communiquer, s'ils le souhaitent, à propos d'autres problématiques, projets et équipes ayant participé à ce hackathon, et ce, sans contrepartie quelconque (financière ou en dotation).

Tous les participants ayant apprécié l'expérience et s'intéressant à l'entrepreneuriat dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se verront proposer un accompagnement par l'association Enactus.

Les résultats seront communiqués par Zoom à 19h10 – Heure de Paris, horaire donné à titre indicatif uniquement conformément à l'article 6.

Article 11 : Responsabilités

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Le BNEI décline toute responsabilité, directe ou indirecte, en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs et des services utilisés lors du hackathon, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Le BNEI fera ses meilleurs efforts pour permettre à chaque participant un accès aux plateformes utilisées durant le hackathon. Le BNEI pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et aux services utilisés lors du hackathon. Le BNEI ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Le BNEI ne saurait être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ou des plateformes utilisées.

Article 12 : Données à caractère personnel

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement réalisé par le BNEI pour l'organisation du « Hackathon de l'Innovation Responsable ». Seules les personnes habilitées de l'association ainsi que les membres du jury ont accès à ces données. Les données sont conservées pendant 5 ans.

Conformément à la législation en vigueur, relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courriel à « contact@bnei.fr ». Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un email à l'adresse : « contact@bnei.fr ». S'il estime, après avoir contacté le BNEI, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

Article 13 : Attribution de Compétence et Interprétation du règlement.

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par le BNEI.

La participation à ce hackathon implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc.) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former à un recours amiable et gracieux auprès du BNEI.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social du BNEI, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Article 14 : Dépôt, consultation et modification du Règlement

Le Règlement est consultable sur le site du hackathon : « <https://hackathon-ir.bnei.fr/> ».

Le BNEI se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le hackathon à tout moment, et ceci sans préavis ni réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les Participants.

Le Règlement pourra être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par le BNEI. Tout changement fera l'objet d'information préalable par tout moyen approprié.

Tous les participants seront alors réputés avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation à ce hackathon à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

Annexe Technique

Site WEB

Un site WEB est créé pour l'événement, l'adresse de celui-ci est « <https://hackathon-ir.bnei.fr/> ».

Ce site sert à recenser les informations générales liées l'événement. Ce site permet également de présenter la conférence et la table ronde se déroulant le vendredi 12 mars 2021.

Jusqu'au dimanche 28 février 2021, les étudiants souhaitant participer à ce hackathon peuvent s'inscrire grâce au formulaire disponible sur le site dont l'URL est mentionnée ci-dessus.

À partir du jeudi 11 mars 2021 à 17h – heure de Paris -, les problématiques des entreprises y seront révélées. Les équipes associées à chaque problématique y apparaîtront aussi.

Serveur Discord

Ce serveur est le lieu virtuel du hackathon.

Il permettra à tous les acteurs d'interagir. Des salons seront créés afin de permettre au mieux les échanges.

Dans les différentes salles, les documents importants seront épinglés. Il s'agit de :

- Fiche problématique
- Fiche méthodologique
- Règlement du hackathon

On retrouvera les salles comme suit :

- Général
- Sujet 1
 - Team 1.1
 - Team 1.2
 - Team 1.3
- Sujet 2
 - Team 2.1
 - Team 2.2
 - Team 2.3
- Sujet 3
 - Team 3.1



- Team 3.2
- Team 3.3

Serveur zoom

Ce serveur servira à partir du vendredi 12 mars 2021 à 17h – heure de Paris.

Il permettra d'accueillir les différents acteurs de la conférence, des pitches, de la table ronde et de la remise des prix. L'adresse de ce serveur Zoom fera l'objet d'une information préalable, communiquée par tous moyens jugés appropriés.

